
ICANN72 | Réunion générale annuelle virtuelle – Réunion du GAC avec la GNSO
Lundi 25 octobre 2021 – 16h30 à 17h30 PDT

GULTEN TEPE : Nous ne ferons pas l'appel aujourd'hui pour des raisons de temps. Bienvenue à la réunion de l'ICANN 72 du GAC et de la GNSO en ce 25 octobre.

La présence sera incluse en annexe du communiqué du GAC. Je rappelle aux participants de mettre à jour leurs noms et d'indiquer l'organisation qu'ils représentent.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez l'ajouter dans le chat en ajoutant au début le mot question ou commentaire pour que tous les participants puissent le voir.

Le service d'interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les 6 langues de l'ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent parler et écouter en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom.

Votre micro sera désactivé pendant toute la séance à moins que vous ne soyez dans la file d'attente pour intervenir. Si vous souhaitez parler, levez la main dans la salle Zoom. Quand vous prendrez la parole, dites votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous allez

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

parler si ce n'est pas l'anglais. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour assurer une interprétation correcte de vos propos.

Assurez-vous également de mettre sur muet tous les autres dispositifs. Enfin, cette séance, comme toutes les autres activités de l'ICANN, est régie par les ormes de conduite de l'ICANN, vous trouverez le lien vers cette politique dans le chat.

Je donne maintenant la parole à présidente du GAC, Manal Ismail.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Gulten, bonjour, bonsoir à tous et bien venue à cette réunion bilatérale entre le GAC et la GNSO. Nous avons 1 heure. Et donc je souhaite la bienvenue à Philippe, Tatiana, Pam et à tous les membres du conseil de la GNSO qui sont avec nous. Et je souhaite également remercier Jorge et Jeff pour leur travail de coordination régulière, facilitation, organisation du travail qui nous a permis de rédiger l'emploi du temps que vous avez à l'écran. Ils ont des appels mensuels, ils ont des réunions de dirigeants avant la réunion où ils parlent des différentes questions et politiques qui nous intéressent dans les deux unités constitutives et c'est de cette manière que nous nous mettons d'accord sur les sujets dont nous débattons lors de la séance bilatérale telle que celle d'aujourd'hui.

Avant de commencer, je vais demander à Philippe s'il a des remarques d'introduction.

PHILIPPE FOUQUART: Merci. Merci pour ces mots d'introduction. Bonjour à tous les collègues du GAC. Je n'ai rien à ajouter, vraiment, si ce n'est que nous aurions souhaité que cette réunion ait lieu différemment, mais nous allons faire de notre mieux et donc nous allons traiter les questions sur lesquelles nous nous sommes mis d'accord.

Je vous repasse la parole et je remercie les liaisons qui ont mis en place cet ordre du jour et qui nous accompagnent dans notre travail.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Philippe. Donc l'ordre du jour, comme vous le voyez à l'écran, est comme suit : nous nous sommes mis d'accord sur 4 sujets pendant la réunion, d'abord la phase 2A de l'EPDP. Le conseil de la GNSO va donc faire un point au GAC sur le statut et le vote de la GNSO sur les recommandations de la phase 2 de l'EPDP.

Ensuite, par rapport à l'exactitude, même chose, nous attendons un point du conseil de la GNSO sur les premières étapes de la formation de l'équipe de cadrage sur l'exactitude des données d'enregistrement.

Par rapport à l'utilisation malveillante du DNS il y aura un suivi et une mise à jour sur les questions du GAC relatives à l'éventuel besoin d'élaboration de politique et sur la démarche du conseil de la GNSO.

Sur les protections curatives EPDP OIG, le GAC doit donc mettre à jour le conseil de la GNSO sur les points de vue du GAC relatifs aux questions de protection des OIG, en particulier par rapport à la réponse du GAC sur les questions de clarification du conseil d'administration du GAC par rapport au communiqué du GAC de l'ICANN 70.

Je dois confesser que pendant cette discussion, et depuis la réunion des dirigeants, il y a deux autres choses que j'aimerais ajouter dans le point divers. Donc premièrement il y a eu une suggestion des collègues du GAC de parler des SubPro. Je sais que la GNSO avait dit qu'elle n'avait rien à ajouter à cette étape puisque cette question est maintenant au conseil d'administration. Mais, si nous avons le temps, et donc si les membres du GAC souhaitent intervenir sur cette question, nous souhaiterions la soulever.

Deuxième chose, par rapport aux questions du conseil d'administration par rapport à la relation avec les gouvernements qui a été donc posée à la communauté, à tout le monde dans la communauté, nous avons l'intention d'écouter les enregistrements des séances concernées pour entendre ce qui a été dit. Et, si nous avons le temps et si vous le souhaitez, si vous souhaitez nous faire part des réactions immédiates, ce serait bienvenu.

C'est une option et, quoi qu'il en soit, nous écouterons les enregistrements ;

Ceci étant, passons à la diapositive suivante pour commencer la discussion sur la phase 2A de l'EPDP.

En ce qui concerne la phase 2A le GAC souhaite noter le nombre important de déclarations minoritaires qui ont été enregistrées et le fait qu'au moins 4 d'entre elles exprimaient des préoccupations relatives à la politique publique, que les recommandations n'arrivaient pas à un bon équilibre de protection des informations personnelles et de la protection de la sécurité des utilisateurs de l'internet.

Le GAC considère qu'une réflexion plus poussée par rapport au processus d'élaboration de politique pour mieux refléter les points de vue des unités constitutives au sein de l'ICANN et de l'intérêt public serait nécessaire. Quel est le point de vue du conseil de la GNSO par rapport à cet exercice de réflexion.

PHILIPPE FOUQUART:

Merci Manal. Et par rapport à ça, je vais commencer et puis si mes collègues souhaitent ajouter quelque chose, je leur laisserai la parole.

Par rapport à la question sur les déclarations minoritaires et par rapport au nombre qui ont été soumises dans le cadre du rapport final de la phase 2A, je vous rappelle que le conseil a reçu ce rapport final et donc je souhaite insister sur le fait que ces déclarations minoritaires font partie du rapport final et donc c'est l'ensemble qui doit être pris en compte étant donné qu'elles reflètent les différentes nuances relatives au contenu.

Donc il ne faut pas voir les choses telles qu'elles sont implicites, peut-être dans la question. Ce n'est pas pour revenir sur le processus d'élaboration de politique, mais simplement il faut savoir que c'est ainsi que les PDP fonctionnent, c'est un produit dérivé du fonctionnement des PDP qui inclut les nuances et éventuellement même les oppositions exprimées par rapport au contenu des recommandations et conclusions. Donc ce n'est pas un signe de dissensions par rapport au PDP.

Ceci étant, je vous rappelle également, dans cet esprit, que le président avait noté – je vais répéter ce qu’il a dit, littéralement – il a dit que c’était le compromis maximal que l’on pouvait obtenir et donc il parlait du rapport.

Et donc, dans cet esprit, je crois que cela ne veut pas dire que le processus d’élaboration soit cassé, pour ainsi dire. Nous allons y réfléchir lors de notre prochaine réunion au conseil de la GNSO. Donc ce sera demain soir, en tout cas soir pour moi.

Et donc, dans ce contexte, le conseil de la GNSO reconnaît qu’il y a des préoccupations par rapport aux recommandations incluses dans le rapport, et donc nous allons inclure cette question dans notre discussion et dans notre vote. Et puis il y a une proposition dans le conseil de surveiller à l’avenir toute évolution future par rapport aux propositions qui pourraient émerger à l’avenir de manière à pouvoir déterminer le suivi sur les politiques qui pourrait être nécessaire.

Donc, comme point de départ, voilà les éléments que je peux vous proposer. C’est de ceci dont nous avons parlé avec les membres du conseil de la GNSO. C’était tout à l’heure, en début de journée.

Je suis désolé si je m’exprime mal, mais vous savez que les horaires ne sont pas très pratiques pour nous, comme pour vous Manal. Et donc je passe maintenant la parole aux autres membres du conseil. S’ils souhaitent intervenir, n’hésitez pas à lever la main si vous souhaitez ajouter quelque chose ou alors si les collègues du GAC souhaitent rebondir sur ce que je viens de dire.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Philippe, de nous avoir fait part de ce dont vous avez parlé aujourd'hui même avec le conseil de la GNSO. Je vois que Velimira souhaite intervenir. Allez-y.

VELIMIRA NEMIGUENTCHEVA: Oui, bonjour à tous, bonsoir. Je vous parle du Brésil, il est très tôt, comme Philippe le disait.

Et donc merci Philippe, pour cette présentation générale de vos points de vue par rapport à cette question. J'ai une question de suivi par rapport à la première question du GAC. Donc je parle de l'intérêt public dans le PDP. Si possible, j'aimerais en savoir plus et demander au conseil de la GNSO de continuer de nous faire part de leur point de vue sur ce que l'EPDP pourrait faire pour bien considérer l'intérêt public et prendre en considération son importance.

Au GAC, nous pensons que les préoccupations d'intérêt public méritent une considération importante dans tout le processus d'élaboration de politique à l'ICANN. Et dans le cadre de l'EPDP phase 2A, nous doutons du fait que ceci ait été effectué. Nous l'avons exprimé dans notre déclaration de minorité, mais il serait peut-être bon pour tous les responsables de thématique, dans les différentes discussions, de vraiment faire l'équilibre du bénéfice de l'intérêt public.

Je ne reviens pas à cette question de l'intérêt public, cela fait maintenant partie de la déclaration minoritaire, je ne vais pas donc perdre davantage de temps là-dessus, mais je pense que la discussion

relative à l'intérêt public est une discussion qui mériterait d'être explorée davantage. Et nous souhaiterions que le GAC soit bien écouté par rapport à ça.

Merci pour votre attention et merci de prendre ceci en considération.

PHILIPPE FOUQUART:

Merci, désolé Manal. Dans un sens, c'est ce que j'essayais de dire, parce que la question semble évoquer ce qui pourrait être amélioré dans l'EPDP ou dans notre manière de travailler sur les politiques au sein de la GNSO, même si la question n'était pas tout à fait spécifique. Donc merci beaucoup pour cette intervention, Velimira.

Et, bien sûr, si c'est une question de mise à jour de procédure de travail pour l'EPDP, il serait très intéressant de le considérer davantage.

Mais il me semble que ça correspondrait aux collègues du GAC de pouvoir créer un groupe de travail qui soit affecté à cela, comme dans le cas de la piste numéro 2.

Nous savons qu'il s'agit de questions qui n'ont peut-être pas été prises en considération et c'est pour cela qu'il y a cette déclaration de la minorité qui a été envoyée.

Mais c'est tout à fait le type de retour que nous voudrions avoir étant donné qu'il semble prévaloir l'impression que l'on devrait prendre cela en considération directement à travers l'EPDP. Il faudrait que l'on me corrige probablement pour savoir si c'est déjà le cas ou pas.

Je vois que Pam lève la main. Peut-être qu'elle peut m'aider ici.

rapport était adopté par le conseil de la GNSO, les statuts constitutifs de l'ICANN prévoient que le conseil d'administration est tenu d'évaluer les recommandations de politique à la lumière de leur conformité avec l'intérêt public ou avec les intérêts de la communauté ou de l'ICANN.

Donc si le conseil d'administration de l'ICANN déterminait que la recommandation de politique ne va dans le sens des intérêts de la communauté de l'ICANN ou de l'organisation ICANN, le conseil d'administration pourrait donc en conclure qu'il s'avère nécessaire de rejeter la recommandation de politique que lui a remise le Conseil de la GNSO. Mais cela arriverait à un stade ultérieur.

Par conséquent, on n'a pas tout perdu dans cette discussion de l'intérêt public. Et pour les collègues du GAC, lorsque vous participez à l'ICANN ou au processus de PDP de la GNSO, je sais que vous avez cet intérêt. Mais par rapport aux autres secteurs de la communauté de la GNSO il s'agit d'un concept assez nouveau et nous n'avons pas, pour l'instant, déterminé comment appliquer cela aux processus de l'EPDP ou aux délibérations du conseil de la GNSO et à la considération des résultats de l'EPDP ou de tout autre PDP.

Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Velimira pour cette question, et merci Philippe et Pam pour vos réponses. Velimira a levé la main, d'après ce que je vois. Il y a également une question que Jeff a envoyée sur le chat et que je lirai après. Velimira, allez-y.

VELIMIRA NEMIGUENTCHEVA : Merci Philippe et Pam, je voulais les remercier d'avoir répondu à cette question en tant de détails.

Je disais que toute considération dans ce sens serait bien prise. Je sais qu'il s'agit d'un concept assez nouveau pour eux. Voilà pourquoi j'apprécie la discussion que nous avons entretenue.

Par rapport aux commentaires des collègues du GAC que je vois sur le chat, je précise que pour nous il s'agit d'un pas en avant indéniable dans le cadre de l'étape 2A de l'EPDP. Comme Philippe le disait, bien sûr, on a toujours la possibilité d'aller un peu plus au-delà, mais c'est déjà ça.

Et je voulais les remercier d'avoir répondu à ma question et d'avoir considéré ma proposition. Merci Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Vladimira. Je suis en train de lire la question de Jeff Neuman sur le chat : même s'il y a eu un rapport de la minorité qui a été envoyé, il demande si le GAC a un avis par rapport à la question de savoir s'il recommanderait que le conseil de la GNSO approuve ou pas le rapport final.

Y a-t-il des réponses des responsables thématiques ?

Autrement, permettez-moi d'essayer de répondre à même ou de partager mon point de vue. Si j'ai bien compris, toutes les attentes du GAC ne sont pas satisfaites, mais tel que cela est dit sur le chat c'est un petit pas en avant.

Je vois que Laureen lève la main. Et vais donc lui céder la parole en tant que responsable thématique. Allez-y Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Oui, je sais que Velimira avait également levé la main. Mais je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait que les recommandations de politique contiennent des pas en avant utiles, en particulier pour ce qui est des éléments de données qui envisagent une infrastructure utile. Nous croyons que les orientations sont très utiles, bien que l'on préférerait que ce soit une exigence. Notre rapport de la minorité reflète donc nos inquiétudes et les éléments positifs qui apparaissent dans les recommandations.

Nous ne voudrions point faire entendre que cela devrait être rejeté, nous voulons tout simplement dire que, pour nous, ça aurait dû aller au-delà.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Laureen. Je crois que nous sommes donc maintenant prêts pour avancer.

Nous avons maintenant la question de l'exactitude. Comme dit avant, l'exactitude reste une priorité pour le GAC. Et nous espérons que la question soit traitée par l'équipe de cadrage de l'exactitude de la GNSO, sous la direction de Michael Palage.

Le GAC a déjà confirmé la représentation de deux de ses membres, à savoir la Commission européenne et les États-Unis.

Nous croyons que les 4 tâches assignées par le conseil de la GNSO sont toutes aussi importantes dans ce sens et nous serions reconnaissants de toute mise à jour.

Je sais que la question des délais date déjà d'un certain temps, étant donné que l'équipe de cadrage a déjà commencé à se réunir depuis octobre, ils ont tenu leur première réunion en début octobre. Et il est donc clair que la question des délais n'est plus d'actualité, on a essayé de résoudre à cela, mais cela n'est pas reflété dans les diapositives.

Si vous avez donc des mises à jour par rapport à l'initiative de l'équipe de cadrage, allez-y.

PHILIPPE FOUQUART:

Oui, merci, Manal. Pam nous dira où nous en sommes, même si les événements nous ont un peu dépassés.

PAM LITTLE:

Merci Manal. Je serais contente d'informer les collègues du GAC, très brièvement. Vous êtes probablement aussi au courant que nous, mais oui effectivement, l'équipe de cadrage et d'exactitude a commencé à se réunir au début de ce mois et tient des réunions hebdomadaires depuis.

Le conseil, en général, ne définit pas de délai quant aux livrables ou à la date de restitution du travail de l'équipe de cadrage. À savoir que la première tâche de l'équipe de cadrage sera de concevoir un plan de travail détaillé et une chronologie associée qui sera le centre de leurs débats au cours de la réunion ICANN72.

Vous l'avez bien dit, Manal, nous sommes contents de savoir que les collègues du GAC participent à ce travail qui comprend des représentants de presque toute la communauté, à l'exception peut-être d'un groupe.

Les collègues du GAC le savent peut-être déjà, mais le conseil consacre du temps à essayer de définir des instructions claires pour l'équipe de cadrage de l'exactitude.

En l'occurrence, nous leur avons attribué 4 grandes tâches de manière spécifiquement ordonnée. Tout d'abord, l'équipe doit examiner les exigences d'exactitude de données, le contrat actuel et leur application. Il doit, à ce moment-là, définir ce qu'est l'exactitude des données pour savoir s'il est possible de suivre cela pour les délibérations de l'équipe de cadrage. Si ça ne l'est pas ils doivent définir ce qu'est l'exactitude des données.

Et l'autre tâche importante pour l'équipe de cadrage est de définir la manière de mesurer l'exactitude des données et d'évaluer si le système de signalement de l'exactitude qui est désormais en pause devrait être renouvelé pour refléter l'environnement actuel ou s'il devrait être modifié pour améliorer le niveau d'exactitude.

L'équipe de cadrage déterminera un mécanisme à ce point-là pour informer le travail suivant, entre autres l'évaluation pour savoir si les exigences contractuelles sont appropriées, efficaces et si le résultat est positif du point de vue de l'analyse des coûts ou si, au contraire, des améliorations sont nécessaires et comment les apporter.

Il s'agit donc d'une équipe de cadrage et non pas d'un PDP. C'est ce qui vient avant les rapports thématiques. Donc la tâche est assez limitée.

La manière dont avance, la vitesse et l'efficacité avec lesquels travaille l'équipe de cadrage dépendra véritablement de l'équipe de cadrage elle-même, de ses membres.

Par ailleurs, l'équipe de cadrage comprend un agent de liaison de l'organisation ICANN et le conseil de la GNSO a également invité le conseil d'administration ICANN à considérer de nommer un agent de liaison auprès de cette équipe. Mais pour l'instant nous n'avons qu'un agent de liaison de l'organisation ICANN.

Le conseil de la GNSO évalue également s'il s'avère nécessaire de désigner un agent de liaison auprès de l'équipe de cadrage qui puisse orienter ou fournir des clarifications à l'équipe quant à la portée qui a été définie par le conseil de la GNSO à l'équipe de cadrage ou s'il y a des points qui ne sont pas clairs.

Donc, je mentionnerais également que cette équipe se retrouvera jeudi à 19 h UTC, pour certain c'est donc aujourd'hui, pour d'autres c'est demain.

Donc n'hésitez pas à rejoindre cette séance, si ça vous intéresse. Il y aura une partie où vous pourrez participer. Donc si vous souhaitez apporter votre contribution à cette équipe de cadrage dès maintenant, et bien c'est l'occasion de le faire.

Je vais faire une pause et écouter vos questions si vous en avez.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Pam, pour cette réponse très complète. Je ne sais pas s'il y a des commentaires des collègues du GAC et, entre temps, je vois que Michael Palage, dans le chat, en tant que président de l'équipe de cadrage sur l'exactitude met : nous avons effectué une révision initiale et demain nous allons commencer à travailler sur un plan de travail, comme cela a été indiqué par Pam. Les différentes parties prenantes sont représentées, il y a différents documents qui sont disponibles sur le Wiki, et donc il vous a mis l'URL dans le chat.

Je ne vois pas de main levée, donc nous allons passer à la suite, si ça va pour tout le monde.

Alors, je vois Velimira, Commission Européenne, allez-y.

VELIMIRA NEMIGUENTCHEVA : Merci, Manal. Je serai brève. Je parle au nom de Méлина qui est donc responsable de cette thématique, elle ne peut malheureusement pas être avec nous, mais je souhaitais vous faire part très brièvement de notre impression initiale de cet exercice et simplement pour dire que ce que vient de présenter Pam nous semble avoir été conçu de manière tout à fait utile.

Il y a des questions essentielles qui sont incluses, qui ont déjà été débattues au cours des mois passés, en termes d'exactitude. La question du changement de cette portée, cet exercice sur la portée de ce travail.

Donc nous sommes encouragés par le travail qui a été effectué jusqu'à maintenant et donc je souhaitais tout simplement vous donner cette première impression, de notre point de vue. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Velimira. Y a-t-il d'autres commentaires sur l'exactitude ? Sinon, nous pouvons passer à l'utilisation malveillante du DNS. Donc il s'agit d'un sujet d'intérêt pour le GAC depuis longtemps. Le GAC suit de très près tous les points pertinents, toutes les évolutions au sein de l'ICANN et à l'extérieur.

Comme vous le savez sans doute, nous souhaitons poursuivre les discussions dans la communauté, encourager les progrès et les points de vue convergents, surtout avant le lancement des nouveaux gTLD.

Nous espérons pouvoir nous mettre d'accord sur la gestion des discussions au sein de toute la communauté, que ce soit dans le cadre d'un PDP, d'un groupe de travail intercommunautaire ou d'un autre mécanisme.

Je sais que vous avez beaucoup de choses à traiter, mais étant donné que c'est un sujet d'intérêt pour le GAC, nous souhaitons revenir là-dessus pour voir s'il y a, peut-être, des réflexions sur d'éventuelles prochaines étapes.

PHILIPPE FOUQUART:

Merci beaucoup, Manal. Je vais passer la parole à ma collègue, Tatiana.

TATIANA TROPINA:

Merci beaucoup, Philippe. Je suis à La Haye et il fait nuit. Donc bonjour à tous.

Je voulais rebondir sur ce que vous avez dit à la fin de votre introduction de l'utilisation malveillante du DNS.

Donc, effectivement, le conseil de la GNSO a énormément de choses à traiter et nous considérons avec attention tout nouvel effort.

Mais nous savons aussi que l'utilisation malveillante du DNS est un sujet très important pour le GAC et pour d'autres unités constitutives.

Vous savez que le portefeuille de nos travaux a fait un suivi par rapport aux discussions précédentes au sein de la communauté. Nous avons créé une mise à jour dans ce portefeuille de travail pour l'ICANN au cours des mois passés et nous sommes en train de réfléchir aux étapes suivantes. Donc nous reconnaissons à quel point ce sujet est important pour vous et pour d'autres unités constitutives et groupes et même au sein de la GNSO.

Ceci étant, à cette étape, et nous en sommes simplement à la phase exploratrice même si nous avons déjà certaines initiatives en route pour explorer, mais nous n'avons pas de compréhension commune. Je souhaite le répéter, il n'y a pas de compréhension commune de ce que signifie l'utilisation malveillante du DNS. Et je ne parle même pas de la communauté, je parle de la GNSO, au sein même de la GNSO. Et donc c'est vraiment une lacune qu'il nous faut combler, encore une fois au sein de la GNSO. Parce que nous avons notre propre mission par rapport à l'élaboration de politique sur les gTLD, donc nous essayons toujours

de voir quels sont les mécanismes qui seraient nécessaires pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS. Et donc il nous faut voir ce qui a été fait dans les deux cas.

Nous avons invité la chambre des parties contractantes, le groupe sur l'utilisation malveillante du DNS et le SSAC pour nous aider à rassembler toutes les informations nécessaires.

Nous souhaitons également faire référence à l'atelier sur l'utilisation malveillante du DNS du conseil d'administration, qui vient d'avoir lieu, il y a quelques jours. Et dans le cadre de cet atelier nous avons compris que la communauté n'est toujours pas d'accord sur une définition de l'utilisation malveillante du DNS et comment gérer cette question.

Et donc, il y a eu un point soulevé pendant cette session qui disait, de manière assez claire, que l'espace de problème est vaste. Et donc pour entreprendre cet effort, et bien cela dépendrait non seulement des parties contractantes de la GNSO, mais que cela dépassait de loin la GNSO.

Donc nous avons notre mission dans le cadre de l'élaboration des politiques pour les gTLD et, donc, en considération de cette question, il nous faut nous assurer que toutes les mesures qui sont prises correspondent à cette mission. Et donc, encore une fois, je crois qu'il y a la nécessité également d'inclure ceci au sein de la charge de travail que nous avons, avec l'exactitude et les autres questions dont nous nous occupons.

Mais, nous avançons malgré tout vers une solution pour nous occuper de cette question. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Tatiana. Je vois une question dans le chat, de Jorge Cancio de la Suisse : quand pourrait-on attendre un calendrier de la part de la GNSO sur les efforts nécessaires dans le cadre de notre mission ? La prochaine série approche.

TATIANA TROPINA:

Philippe, si je peux me le permettre. Merci pour cette question Jorge. Je dois admettre qu'en tant que dirigeante sortante au conseil, je ne connais pas le calendrier. Donc peut-être, Philippe, que je pourrais vous demander de nous donner une estimation ? Je ne sais pas.

PHILIPPE FOUQUART:

Oui, merci, Tatiana. Je crois qu'il y a deux questions en fait dans cette intervention de Jorge. Il part du principe, peut-être, que ceci est associé – je ne sais pas quel mot utiliser – mais vous avez fait référence à la prochaine série.

Donc je crois qu'on peut dire que notre logique – et j'espère que je ne vais pas trop loin – est indépendante de la prochaine série. Nous traitons cette question de manière indépendante par rapport à la prochaine série. En tout cas c'est ce que j'ai compris.

En ce qui concerne le calendrier, nous en sommes au tout début, je n'ai pas vraiment de calendrier à vous proposer, nous n'en avons pas parlé

et nous n'avons pas non plus d'ordre du jour très clair par rapport à ce qu'on pourrait attendre en matière de travail sur les politiques.

La mission ou le cadre de ce travail n'est pas encore défini. Je sais très bien que ma réponse est très vague alors que la question était très précise, mais je n'ai rien d'autre à vous proposer pour l'instant et je sais que ça fait longtemps que nous réfléchissons à cette question. Nous sommes tout à fait conscients du dialogue que vous avez, avec les personnes du cadre de l'utilisation malveillante du DNS.

Ceci étant, malgré tout, je n'ai pas vraiment de date à vous donner. Merci, Manal.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Tatiana et Philippe. Et nous espérons vraiment qu'entre maintenant et lancement des nouveaux gTLD, avec toute la communauté, nous aurons fait des progrès sur ce sujet.

Kurt, je vois que votre main est levée, allez-y.

KURT PRITZ :

Merci, Manal. Je suis très heureux de vous revoir, même si nous sommes loin les uns des autres, merci à tous les collègues du GAC qui sont là avec nous.

Je voudrais revenir sur ce que Philippe a dit et ajouter quelques compléments.

En ce qui concerne l'utilisation malveillante du DNS et le fait que ce soit séparé de la prochaine série, cela ne veut pas dire que cela n'est pas urgent. Et, comme quelqu'un l'a dit dans le chat, avec l'ODP, de toute évidence il va falloir faire un certain travail dans ce domaine, nécessairement, avant la prochaine série.

Mais je crois que le rôle du conseil c'est aussi de surveiller ce qu'il se passe, toutes les activités qui se passent ans le dans le domaine de l'utilisation malveillante du DNS et de décider comment, au mieux, soutenir des activités ou en lancer de nouvelles. Et, comme vous le savez, avec les réunions que nous avons avec le groupe de travail sur l'utilisation malveillante du DNS et le groupe du BSWG, il y a beaucoup de travail qui est sur le rapport DAAR, pour créer un cadre pour les informateurs, pour analyser et éviter les attaques d'homoglyphes. Je sais que les bureaux d'enregistrement travaillent sur d'autres éléments, mais ce n'est pas simplement les efforts des parties contractantes, c'est un effort conjoint de la communauté.

Et une des choses importantes à prendre en considération, pour ceux qui considèrent que c'est une question importante – et je pense que c'est tout le monde – c'est quel est le moyen le plus rapide de faire des progrès de manière efficace. Et je crois qu'il faut vraiment regarder le travail qui a été effectué par la communauté, en dehors du processus d'élaboration de politique et appuyer ce progrès, si nous pensons que cela peut nous aider à progresser.

Et vous pourrez être surpris, parce que je crois que c'est le cas.

Et au conseil de la GNSO, je crois qu'il nous faut encore accroître ce travail ou placer ce travail, appuyer ce travail. Et donc c'est un petit peu là que, de mon point de vue, le rôle du conseil est par rapport à ça.

Donc, ce n'est pas qu'il n'y a pas d'urgence, si on le sépare de la prochaine série, simplement nous nous focalisons sur les acteurs potentiels et les acteurs actuels.

Merci, Manal.

MANAL ISMAIL: Merci Kurt. C'est bien noté. J'ai une dernière question de Nigel et puis il va falloir que l'on avance.

NIGEL HICKSON : Nigel, du Royaume-Uni, bonsoir. Par rapport à cette question, je me demandais si la GNSO a un avis vis-à-vis des recommandations de la révision SSR2, en particulier quant à la possibilité de modifier les contrats pour améliorer la conformité ?

TATIANA TROPINA: Si vous me permettez, Philippe. Je crois qu'il y a déjà eu une réponse de Jeff sur le chat. Le conseil de la GNSO ne partage pas un avis commun vis-à-vis de la GNSO, entre différentes unités constitutives et groupes de parties prenantes à ce sujet.

Et, s'agissant de la révision CCTRT au moins, à mon avis, les points de vue sont très variés.

Voilà pourquoi il est difficile pour nous de parler au nom de la GNSO par rapport à ce sujet particulier de la modification des contrats.

Si Pam ou Philippe ont des commentaires à ajouter, allez-y. Mais que je sache, il est 2 h du matin bien sûr et je me trompe peut-être, mais il me semble que nous n'avons pas accordé de point commun au sein du conseil de la GNSO à ce sujet. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Tatiana et merci également Maxim d'avoir répondu sur le chat.

Il me semble que nous devons avancer et je ne vois pas de main levée non plus. Je confirme. Voilà.

Passons donc au transparent suivant par rapport aux protections des OIG.

Le GAC a suivi les protections des OIG depuis très longtemps et s'est impliqué à ce processus prolongé. L'EPDP sur la protection des droits curatifs spécifiques pour les OIG a publié son rapport initial pour consultation publique. Et nous nous sommes concentrés sur la recommandation numéro 5 qui n'a pas été approuvée par le conseil de la GNSO.

Il y a eu des accords sur certains points, mais l'équipe de l'EPDP ne s'est pas mise d'accord sur certains points, à savoir si la possibilité de l'arbitrage restera disponible s'il n'y a pas de procédure auprès d'un tribunal, si le tribunal refuse d'entendre la question, et la question du

choix de la législation applicable si les parties se mettent d'accord sur un droit ou une législation spécifique.

Le GAC s'est concentré sur les deux points sur lesquels le groupe de travail n'a pas pu dégager un consensus, tout en signalant que les appels ne devraient être disponibles que pour l'arbitrage si les parties ne portaient pas la question auprès d'un tribunal il devrait y avoir un arbitrage possible également, mais non pas comme moyen exclusif de résolution des appels, auquel cas l'arbitrage devrait au moins être le choix par défaut, ou les titulaires devraient pouvoir décider de ne pas faire recours à cette possibilité.

Nous avons trois questions au sujet des protections des OIG que nous vous avons envoyées. D'abord il y avait une question par rapport à l'avis du GAC de pouvoir maintenir le moratoire actuel pour la piste de travail et la question était si le conseil ou l'avis du GAC au conseil d'administration de maintenir ce moratoire faisait partie des recommandations finales ou pas.

Merci Benedetta d'avoir partagé ce lien sur le chat.

Vous nous aviez posé cette question et nous avons répondu en signalant que les notifications sont séparées des mécanismes de protection des droits curatifs et si nous considérons que le moratoire devrait rester en vigueur en attendant que les recommandations par rapport aux droits curatifs spécifiques soient pleinement mises en œuvre suivant, bien sûr, le vote du conseil de la GNSO.

La deuxième question portait sur la question de savoir comment le GAC allait mettre à jour la liste des OIG protégées et si le GAC envisageait de créer des délais raisonnables pour la mise à jour de la liste à l'avenir.

Nous avons assuré l'intention de mettre à jour la liste annuellement et de la mettre à jour à l'occasion du lancement de nouvelles séries de nouveaux gTLD également.

Le GAC a également reçu une présentation de Brian Beckham lors de la séance précédente où il présentait des lignes générales de mécanismes de mise à jour à la liste des OIG protégées, telle que proposée par le personnel du GAC et discutait avec les OIG et les dirigeants du GAC, ce qui sera partagé avec les membres du GAC pour leur révision et leurs commentaires dès que cette liste sera prête.

Troisième et dernière question : le GAC pourrait-il confirmer si la liste des OIG protégées n'est pas en conflit avec des législations nationales existantes qui protègent les droits de propriété intellectuelle, et le GAC peut-il nous informer de sa considération par rapport aux implications de politiques publiques possibles si les politiques de l'ICANN apportaient des protections plus extensibles aux OIG que celles assurées par les traités internationaux et la législation internationale.

Là-dessus, nous avons réitéré que le GAC a fourni des avis fondés sur les politiques pour l'intérêt public vis-à-vis des identificateurs dans le DNS en fonction des accords internationaux sur la propriété intellectuelle ainsi que les différentes législations nationales, tel que cela est signalé dans la convention de Paris qui antedate l'adoption du DNS.

Nous avons signalé également que les niveaux de protection identifiés demandés pour les OIG ne fourniraient pas de protection plus large aux OIG que celles prévues dans les traités internationaux et les législations nationales.

Désolée de vous avoir présenté une mise à jour aussi longue, mais je voulais tout aborder. Nous avons Brian et d'autres OIG qui nous accompagnent dans cette salle aujourd'hui. Donc s'il y a des ajouts ou des précisions, n'hésitez pas à intervenir.

Et, bien sûr, si vous avez des commentaires pour rebondir là-dessus du côté de la GNSO, allez-y également.

PHILIPPE FOUQUART:

Merci Manal pour cette révision exhaustive des contributions du GAC au rapport initial.

Ceci a été divulgué ou est sur le point de l'être, ce qui implique une difficulté pour nous au moment de faire des commentaires par rapport à ces contributions spécifiques, mais tout sera considéré par le personnel et le président du groupe au moment d'examiner le rapport et nous procéderons conformément.

Mais dans les rapports du président lors de nos deux dernières réunions, par rapport à la question procédurale – c'était plus que cela mais je vais simplifier un peu, il est 2 h du matin chez moi aussi - mais par rapport à la question de transformer la piste de travail en un PDP dans le rapport initial, nous avons beaucoup discuté.

Quant aux contributions pour le groupe de travail, je vais leur céder la possibilité de parler de comment procéder. Je vais maintenant céder la parole à Tatiana, je sais que le temps qu'il nous reste est compté, mais si vous avez des retours, Tatiana, là-dessus, allez-y.

TATIANA TROPINA:

Merci, Philippe. Bien sûr il est difficile d'avoir des retours au nom du conseil de la GNSO, mais merci Manal pour cette mise à jour que vous venez de présenter.

Comme vous l'avez bien signalé dans votre diapositive et dans ce récapitulatif de l'ordre du jour, la période de consultation publique a conclu le 24 octobre. Avant cela, comme Philippe l'a dit, nous avons tout fait pour permettre au groupe d'accélérer son travail et d'élaborer un rapport au plus tôt possible. Nous l'avons d'ailleurs transformé en EPDP à cette fin.

Il est difficile de formuler un commentaire par rapport au fond des commentaires, y compris ceux du GAC, étant donné que la période n'a conclu qu'hier, mais comme vous l'avez dit, il pourrait être approprié de réexaminer la question à un moment ultérieur. Mais je vous assure que nous apprécions énormément l'intérêt du GAC sur ce sujet ainsi que sa participation.

Je me souviens que ce processus date d'il y a très longtemps, déjà, et nous comme vous espérons parvenir à une solution optimale. Voilà mon premier commentaire.

Deuxièmement, comme la politique le dit, nous voulons vous rassurer que le commentaire du GAC sera pris en considération, comme tous les commentaires publics qui auront été reçus au cours de cette période de consultation publique.

Et sur ce, comme je le disais, j'ai une limite pour mon mandat, donc je ne serai plus la directrice ici pour cette question, mais je suivrai de près les débats sur ce sujet lors des prochaines réunions avec le GAC.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Tatiana. Je vois que Jeff lève la main, allez-y.

JEFFREY NEUMANN:

Merci. J'espère que vous m'entendrez. Il m'a semblé très utile de vous entendre dire que la question a déjà pris 10 ans de délibération, peut-être plus, et ce temps est assez long.

Mais par rapport au moratoire, je voulais vous dire que la communauté de la GNSO en général et bien sûr le conseil de la GNSO ont mis à l'essai un processus de consensus, qui a été approuvé en 2013 ou 2014, qui exigeait que la réservation des acronymes des OIG ne soit plus imposée dans les nouveaux gTLD.

Et beaucoup de ce que fait le conseil d'administration en ce moment vise à essayer d'équilibrer l'avis du GAC avec cette politique de consensus antérieure.

Je voulais donc m'assurer que vous en soyez au courant, étant donné que cela a eu lieu il y a très longtemps et qu'il y a eu beaucoup d'évènements depuis.

Le groupe de travail a beaucoup avancé et Tatiana et les autres ont déjà très bien expliqué tout cela.

MANAL ISMAIL:

Merci, Jeff. Y a-t-il d'autres commentaires ?

Bien, malheureusement je ne pense pas qu'on ait le temps d'aborder d'autres sujets divers, et donc encore une fois nous vous assurons de notre intérêt continu par rapport aux SubPro.

Désolée aux collègues du GAC qui avaient d'autres questions à poser aujourd'hui. Nous sommes intéressés par les réponses de la communauté au conseil d'administration par rapport au travail des gouvernements. Nous suivrons vos délibérations, nous écouterons les enregistrements et peut-être que nous pourrions en discuter à un autre moment.

Philippe, avez-vous des remarques finales avant de conclure ?

PHILIPPE FOUQUART:

Par rapport à ces divers et à ces questions, je voulais dire que je sais qu'on aura des possibilités d'en discuter plus tard et je vous remercie, je remercie les collègues du GAC d'avoir abordé ces questions. Et, tout particulièrement, je remercie les membres du conseil sortants, c'est leur dernière réunion. On en a eu beaucoup ces dernières années. Tatiana

vous êtes une des personnes qui sortent et qui ne seront plus là pour les prochaines réunions. Et je voulais vous en remercier.

Manal, à vous.

MANAL ISMAIL:

Merci Philippe. Tatiana, vous nous manquerez, et je suis sûre que nous vous verrons toujours, dans un autre rôle. Merci aux membres du conseil de la GNSO, merci à Jeff, à Jorge et à tous les collègues du GAC.

Ceci nous amène à la fin de notre réunion d'aujourd'hui.

Pour les collègues du GAC, demain matin nous commencerons à 9 h heure de Seattle, 16 h UTC, avec notre réunion bilatérale avec l'ALAC. Pour ceux qui ont manqué les séances d'aujourd'hui, vous pouvez rejoindre la réunion des dirigeants du GAC à 14 h 30 UTC.

Sur ce, je vais conclure la journée et ayez une bonne soirée, une bonne fin de journée ou une bonne nuit.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]